



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 63

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ET DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (19) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Sylvain LAMOTHE, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Martial ZANINETTI, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

Pouvoirs (2) :

Laure IVASKEVICIUSpouvoir à Philippe PAQUIS
Sonia MEYREpouvoir à Pierre HARROUARD

Absentes (2) : Vanessa LABORIE-SALESSE, Christine GARRIDO

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ORLIANGES

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5 rendant obligatoire la présentation au Conseil municipal d'un rapport annuel sur l'assainissement collectif ;
- Vu** la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, (dite « Loi Mazeaud ») ;
- Vu** le Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire) ;

Le cadre règlementaire rend obligatoire la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers, et ceci quel que soit le mode de gestion.

La gestion du service assainissement a été confiée à SUEZ pour 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il est rappelé à l'ensemble du Conseil Municipal que les documents sont à disposition de chacun et que le rapporteur est à la disposition de ceux qui souhaitent avoir plus d'informations.

Synthétiquement, les chiffres clés pour l'assainissement sont les suivants :

- 1539 clients raccordés à l'assainissement collectif (1521 en 2020, 1546 en 2021)
- 44,9 km de réseau total d'assainissement
- 22 postes de refoulement
- 21,37 TMS de boues évacuées

Le rapport met en avant quelques préconisations, notamment sur l'arrivée de graisses sur la station d'épuration dont il convient de trouver l'origine rapidement.

Les rapports complets annuels sont mis à la disposition du public à la Mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire sur le service d'Assainissement Collectif proposé sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie ORLIANGES



La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.